

# COMMISSION OUVERTE

## VIETNAM

RESPONSABLE : THI MY HANH NGO-FOLLIOT



Mercredi 3 juillet 2013

## Réussir au Vietnam : Témoins et avocats de terrain

### **I – Introduction**

Propos de CHRISTIANE FERAL-SCHUHL, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris, sur Campus Asie 2013 à Ho Chi Minh Ville

### **II – Présentation de la Commission Vietnam**

THI MY HANH NGO-FOLLIOT

Avocat au barreau de Paris, responsable de la commission Vietnam

### **III – Rôle et place des avocats français au Vietnam**

CAROLINE CHAZARD

Avocat au barreau de Paris, exerçant au Vietnam, conseiller du Commerce Extérieur de la France

### **IV – Sécurité juridique**

CAROLINE CHAZARD

### **V – Investissements au Vietnam : modalités, sécurisation**

CAROLINE CHAZARD

### **VI – De l'aventure à la réussite : témoignages de chefs d'entreprises françaises implantées au Vietnam**

DUC HA DUONG

Président co-fondateur de la société Officience

Josseline de CLAUSADE

Conseiller du Président du Groupe Casino

### **VII – Témoignages des investisseurs français en Asie du Sud Est**

MARCEL ELIAS

Ancien président de la société Laboratoires Vendôme (Le Petit Marseillais), ancien président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon, président de la Compagnie européenne des parfums

JEAN-LUC CHAYS

Président de la société Etablissements Chays Frères, installée au Laos

### **VIII – Conclusion**

THI MY HANH NGO-FOLLIOT

La Commission Vietnam, organisait, le 3 juillet 2013, sa première réunion sur le thème de la réussite au Vietnam.

I. Madame le Bâtonnier a commencé la réunion en indiquant les raisons du choix du Vietnam par le Barreau de Paris pour la première édition de son Campus international :

a. coïncidence avec la fermeture de la Maison du droit vietnamo-française et nécessité de rétablir un lien compte tenu des liens historiques importants entre les deux pays

b. année France-Vietnam

c. discussion sur l'amendement de la loi sur l'exercice des avocats étrangers au Vietnam (interprétation de l'interdiction des « legal documents »)

d. confrontation des cultures juridiques, incitation des avocats à aller à travers le monde, et facilitation de l'accomplissement de leur obligation de formation.

Mme. le Bâtonnier a rappelé que Madame Bricq, Ministre du Commerce extérieur, a ouvert le « Campus Asie », que ce campus adossé au Forum d'affaires France-Vietnam organisé en partenariat avec Ubifrance à Ho Chi Minh Ville a permis à la centaine d'avocats réunis de rencontrer et d'échanger avec les nombreuses entreprises françaises implantées au Vietnam présentes à cette manifestation et que la Commission ouverte Vietnam est née de la réussite de ce campus, au printemps 2013.

II. Thi My Hanh Ngo-Folliot, responsable de la Commission Vietnam, a souligné le « désir de France » qui a été très nettement ressenti lors du « Campus Asie » et a exposé les missions de la Commission.

Cette commission répond à la fois à une forte demande de coopération du Ministère de la justice et des barreaux vietnamiens et au besoin d'action exprimé par le Barreau de Paris.

La Commission Vietnam est un outil du Barreau pour accompagner le Vietnam :

a) sur son chemin de progrès

Quelques exemples ont permis d'illustrer les progrès constatés dans certains domaines (télécommunications, transports, commerces) et de signaler les projets d'infrastructures structurantes en cours de réalisation (routes, aéroports, métro d'Hanoi).

b) dans ses réformes

Les liens historiques et l'attachement entre les deux pays réservent une place de choix aux Français. La France a été le 1<sup>er</sup> pays à reconnaître la République socialiste du Vietnam et à l'aider, après des décennies de guerre, à se reconstruire et à réformer ses institutions et codes. C'est pour cela qu'a été fondée en 1993 la Maison du droit vietnamo-française qui a, malheureusement, fermé ses portes fin 2012.

La Commission répond donc présente pour les nouvelles réformes institutionnelles et juridiques et sera active en France et au Vietnam.

Deux chefs d'entreprises implantées au Vietnam se sont ensuite succédé pour livrer leurs témoignages.

**III. Madame Josseline de Clausade**, Conseiller d'Etat, conseiller du Président du groupe Casino a rappelé que le groupe Casino s'est implanté au Vietnam en 1998 via sa filiale Vindémia qui a alors ouvert le premier hypermarché à la française sous l'enseigne Big C.

Il y en a 25 aujourd'hui. Casino est tantôt en 2ème tantôt en 3ème position.

Le Vietnam constitue un marché très prometteur compte tenu d'une population importante et jeune (89,7 millions d'habitants) au taux d'alphabétisation élevé, d'un très fort dynamisme économique, de croissance rapide (entre 2002 et 2010 PIB multiplié x 3 actuellement 1.500 USD par personne) et d'un potentiel encore significatif de développement de la distribution moderne (croissance de l'accès à la consommation des foyers vietnamiens).

La situation économique est aujourd'hui plus contrastée avec des banques fragilisées par des créances douteuses et un accès plus limité au crédit de la consommation.

Juridiquement, le Vietnam se caractérise par le peu de litiges judiciaires, le régime particulier du foncier, l'obligation d'avoir un partenaire local pour le secteur de la distribution et l'existence de normes et licences.

Notre attention a été attirée sur les points suivants :

- Instabilité du dispositif juridique applicable
- Régime foncier et immobilier (le sol est un bien public donc pour construire une usine, il faut toujours signer une convention d'occupation de sol public)
- Nécessité d'un partenaire vietnamien donc de signature d'un accord de coopération ou de joint-venture
- Nécessité de licences de production et distribution
- Multiplicité de normes non coordonnées d'où la difficulté de création d'implantations industrielles

En conclusion, Madame de Clausade a souligné le dynamisme économique du Vietnam et la nécessité, compte tenu de sa position géostratégique, de recherche de partenaires internationaux forts et stables assurant l'indépendance du pays ex. ASEAN, APEC, OMC, Etats Unis et Union Européenne (pourparlers en cours à Bruxelles du 2 au 5 juillet 2013).

**IV. Monsieur Duc Ha Duong**, Président co-fondateur de la société Officiencia implantée au Vietnam depuis 2005, a rappelé les caractéristiques principales de la société vietnamienne d'aujourd'hui : jeunesse, dynamisme, optimisme. Le Vietnam connaît aujourd'hui l'équivalent des trente glorieuses en France.

Monsieur Ha Duong a souligné l'absence de codification des lois, de publication de jurisprudence et l'interprétation libre des règles par chacun.

Pour réussir au Vietnam, il est nécessaire de connaître son interlocuteur, d'établir des relations de confiance avec lui, et d'être conscient que malgré leur fascination pour les étrangers et pour les Français en particulier, les Vietnamiens ne sont pas prêts à sacrifier leurs traditions et ne retiennent des autres cultures que ce qui leur convient. Pour illustrer ce qui précède, il a pris l'exemple du mariage à l'occidentale avec un gâteau factice.

Sur le mode de management, l'armée et la famille servent de modèle aux jeunes Vietnamiens. Pour les fidéliser et avoir leur confiance, il faut, selon M. Ha Duong, considérer son personnel comme sa propre famille.

V. Monsieur Marcel Elias, Président de la Compagnie Européenne des Parfums qui fabrique des parfums pour enfants vendus exclusivement en grande distribution, a manifesté son intérêt pour le Vietnam d'autant plus que la place de l'enfant prend de plus en plus d'importance et que tout ce qui le concerne s'y développe.

VI. Enfin, Caroline Chazard, avocat au Barreau de Paris qui réside et exerce au Vietnam, nous a livré son témoignage d'« avocat de terrain ».

Me. Chazard a exposé les modes d'exercice des avocats étrangers au Vietnam. Elle a fait part de la préoccupation des cabinets étrangers depuis l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 d'un amendement de la loi de 2006 promulgué en 2012. Cet amendement constitue une menace pour l'activité des cabinets étrangers qui ne pourraient plus prendre part à un contentieux devant un tribunal vietnamien ni fournir des documents juridiques en rapport avec la loi vietnamienne.

Un tableau de la situation du droit au Vietnam a été dressé et il a été insisté sur la nécessité de la protection de la propriété intellectuelle et la règle du premier inscrit, premier protégé a été rappelée.

**Tous les intervenants s'accordent pour dire que, pour réussir au Vietnam, il faut être implanté dans le pays et être présent sur place, dans la durée.**